Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-86-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 86/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

RECONDUCTION DU SOUTIEN ALIMENTAIRE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION LES RESSES DE LA SEMAINE SUR LE CAMPUS DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 086 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

RECONDUCTION DU SOUTIEN ALIMENTAIRE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION LES RESSES DE LA SEMAINE SUR LE CAMPUS DE LAVAL

Rapporteur : Florian Bercault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que la démarche de soutien alimentaire des étudiants en situation de précarité présentée par l'AMAP "Les Resses de la semaine" répond aux objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après un avis favorable de la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Laval Agglomération confirme son soutien financier de 2 500 € en faveur de l'AMAP "Les Resses de la semaine" afin de maintenir les distributions de produits frais, bio et locaux pour les étudiants inscrits dans les établissements du territoire lavallois en situation de précarité, sur l'année universitaire 2026-2027.

Article 2
L'association devra s'engager à informer Laval Agglomération sur les dates des distributions, l'évolution du nombre de bénéficiaires, fournir un bilan de l'action ainsi que faire apparaitre l'accompagnement financier de Laval Agglomération sur ses différents supports de communication et de diffusion.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault